

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

19-10-228

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-088 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Gonzague MALHERBE et Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget principal 2019 de la Ville.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail est annexé, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET VILLE

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 084 773,50 €	162 600,00 €	8 247 373,50 €
922	Enseignement et formation	5 900 883,50 €	50 000,00 €	5 950 883,50 €
923	Culture	3 505 750,00 €	9 600,00 €	3 515 350,00 €
924	Sports	3 692 321,00 €	31 700,00 €	3 724 021,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 497 044,00 €	28 800,00 €	2 525 844,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 098 926,00 €	84 850,00 €	6 183 776,00 €
929	Action économique	761 027,00 €	22 000,00 €	783 027,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	28 000,00 €	-7 700,00 €	20 300,00 €
938	Dépenses imprévues	420 735,00 €	201 280,00 €	622 015,00 €
TOTAL DEPENSES			583 130,00 €	
RECETTES				
920	Services généraux administration générale	437 945,00 €	9 000,00 €	446 945,00 €
922	Enseignement et formation	1 212 371,00 €	81 000,00 €	1 293 371,00 €
923	Culture	283 810,00 €	9 550,00 €	293 360,00 €
924	Sports	1 667 298,00 €	52 900,00 €	1 720 198,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 356 951,00 €	85 280,00 €	1 442 231,00 €
932	Dotations et participations	4 924 131,00 €	-27 973,00 €	4 896 158,00 €
933	Impôts et taxes	25 346 743,00 €	373 373,00 €	25 720 116,00 €
TOTAL RECETTES			583 130,00 €	

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019 + report 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
900	Services généraux administration générale	2 493 258,36 €	83 800,00 €	2 577 058,36 €
901	Sécurité et salubrité publiques	435 390,22 €	6 700,00 €	442 090,22 €
903	Culture	590 769,66 €	13 000,00 €	603 769,66 €
908	Aménagement et services urbains	7 029 685,97 €	183 090,00 €	7 212 775,97 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 386 300,00 €	1 500,00 €	4 387 800,00 €
913	Taxes non affectées	0,00 €	1 110,00 €	1 110,00 €
918	Dépenses imprévues	389 324,00 €	74 800,00 €	464 124,00 €
TOTAL DEPENSES			364 000,00 €	
RECETTES				
908	Aménagement et services urbains	9 600 000,00 €	200 300,00 €	9 800 300,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	9 600 000,00 €	1 500,00 €	9 601 500,00 €
912	Dotations, subventions et participations non affectées	4 459 820,24 €	62 200,00 €	4 522 020,24 €
95	Cessions	1 375 200,00 €	100 000,00 €	1 475 200,00 €
TOTAL RECETTES			364 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22/10/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

19-10-229

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-090 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Gonzague MALHERBE et Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget annexe du service public de l'assainissement 2019.

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.011	6061	Augmentation des fluides Eau et Electricité	12 000,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €
	611	Contrôles branchements SCODOP supplémentaires	130 000,00 €	30 000,00 €	160 000,00 €
TOTAL DEPENSES				40 000,00 €	
RECETTES					
70	706121	Reversement aux particuliers	130 000,00 €	40 000,00 €	170 000,00 €
TOTAL RECETTES				40 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22/10/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

19-10-230

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-092 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Gonzague MALHERBE et Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget annexe Festivités et actions culturelles 2019.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET ANNEXE FAC

Section de fonctionnement						
CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES						
65	313 - Théâtre	65888	Convention avec l'ONDA pour "aide à la tournée internationale" Spectacle BURNING	50 120,00 €	2 000,00 €	52 120,00 €
TOTAL DEPENSES					2 000,00 €	
RECETTES						
75	313 - Théâtre	75888	Convention avec l'ONDA pour "aide à la tournée internationale" Spectacle BURNING	16 970,00 €	2 000,00 €	18 970,00 €
TOTAL RECETTES					2 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22/10/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

19-10-231

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-091 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Gonzague MALHERBE et Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget annexe service public de l'assainissement non collectif 2019.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, réajuste l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET ANNEXE SPANC

Section d'exploitation					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.011	611	Contrôle branchements particuliers SUEZ	6 500,00 €	2 000,00 €	8 500,00 €
67	673	Ajustement des titres annulés	375,00 €	-200,00 €	175,00 €
TOTAL DEPENSES				1 800,00 €	
70	7062	Redevance ANC	6 737,01 €	1 800,00 €	8 537,01 €
TOTAL RECETTES				1 800,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne
 22/10/2019
 Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

19-10-232

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-093 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Gonzague MALHERBE et Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion
2019.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, assure l'équilibre général du budget.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019
 Reçu en préfecture le 22/10/2019
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20191022-DELIB19_09_232-BF

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

Section d'exploitation				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
011	Réparation du Ponton Leyburn	39 185,00 €	21 950,00 €	61 135,00 €
042	Ajustement amortissement	106 200,00 €	30 000,00 €	136 200,00 €
TOTAL DEPENSES			51 950,00 €	
RECETTES				
70	Redevance d'occupation basculée sur le chapitre 75	278 867,17 €	-10 300,00 €	268 567,17 €
75	Redevance d'occupation basculée sur le chapitre 75	1 388,63 €	10 300,00 €	11 688,63 €
77	Sinistre Ponton Leyburn	2 400,00 €	51 950,00 €	54 350,00 €
TOTAL RECETTES			51 950,00 €	

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
020	Dépenses imprévues	2 900,37 €	30 000,00 €	32 900,37 €
TOTAL DEPENSES			30 000,00 €	
RECETTES				
040	Ajustement amortissements	106 200,00 €	30 000,00 €	136 200,00 €
TOTAL RECETTES			30 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne
 22/10/2019
 Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

19-10-233

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES FISCAUX ET DE TRÉSORERIE À LIBOURNE

Le gouvernement a engagé il y a quelques mois une démarche de réorganisation du maillage territorial, à l'horizon 2022 des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ce projet, sous l'apparence d'une augmentation des « points de contacts », nourrit de vives inquiétudes sur les territoires car il pourrait aboutir à des fermetures de services fiscaux et de trésoreries de proximité, induisant de nombreux effets dommageables pour les contribuables ainsi que pour les collectivités locales.

Pour Libourne ainsi que pour Castillon et Sainte Foy La Grande, ce projet de réorganisation de la DGFIP se traduirait par le transfert de leurs trésoreries sur Coutras avec une antenne à Rauzan.

Le service des impôts aux particuliers de Libourne serait transféré à Blaye avec une antenne sur Libourne sans que ses contours en soient précisés.

Alors même que le principe de proximité est au cœur d'un service public efficient, alors qu'un territoire est et demeure attractif, en partie, grâce à ses infrastructures de centralité, cette nouvelle cartographie ne saurait répondre aux attentes exprimées ces derniers mois par la

population, notamment au regard du besoin de contact et de lien

Cette réorganisation pose dès lors plusieurs types de problèmes :

- **Pour les usagers/administrés** : le maintien et la multiplication de ces « points de contact » chargé de délivrer de l'information généraliste sans compétence de plein exercice ne saurait éviter la détérioration du service pour les usagers. La suppression annoncée de la taxe d'habitation et l'amorce de la dématérialisation ne sauraient par ailleurs justifier la fermeture des centres locaux comme celui de Libourne.
- **Pour les collectivités** : elles ne bénéficieront plus d'un contact physique parfois indispensable pour la gestion de situations, notamment celles liées aux régies, qui peuvent s'avérer complexes.
- **Pour les agents des services fiscaux et des trésoreries** : sur un plan personnel et professionnel avec des conditions de travail susceptibles de se détériorer et une présence sur notre commune pouvant être remise en cause.

Aussi face à ces éléments d'inquiétude,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par 33 voix pour et 1 abstention (Monsieur Christophe DARDENNE),

Le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer à toute fermeture des services fiscaux et de la trésorerie de Libourne,
- de demander le maintien de ces services sur la commune en tant que site de proximité et plein exercice
- d'exprimer son soutien à l'ensemble des personnels de la Trésorerie de Libourne

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
22/10/2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

19-10-234

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA TRÉSORERIE DE LIBOURNE, LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA VILLE DE LIBOURNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune de Libourne, la Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et la Trésorerie de Libourne souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services,

Considérant que ce partenariat sera formalisé en deux temps :

Dans un premier temps, l'engagement partenarial ne portera que sur la coopération entre les services en vue d'une optimisation des bases de fiscalité directe locale de Libourne,

Dans un second temps, un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes permettront d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser. L'engagement partenarial sera alors enrichi par de nouveaux

engagements réciproques organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

Envoyé en préfecture le 22/10/2019
Reçu en préfecture le 22/10/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191015-DELIB19_09_234-DE

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes et la démarche de CICF.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de valider les termes de la convention partenariale dont le but est de renforcer la coopération pour améliorer le recensement des changements et optimiser la mise à jour des bases fiscales

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale pour une période de 4 ans allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
22/10/2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

19-10-235

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

GARANTIE DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR GIRONDE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DE LIBOURNE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code civil, et notamment son article 2298,

Vu la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 99,

Vu le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,

Considérant la volonté du Groupement de Gendarmerie Départementale de rassembler l'ensemble des membres de la compagnie sur un même site, dans un lieu offrant d'offrir des espaces plus conformes aux contraintes opérationnelles de fonctionnement d'une compagnie de gendarmerie., et que cette opération consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier composé de 85 logements et 1 948 m² de locaux (bureaux, locaux de services et techniques) pour un total de 10 177 m² de surface de plancher,

Considérant que, pour se faire, la Ville de Libourne a proposé le seul terrain sur le territoire communal qui permettait de réaliser ce projet dans une enveloppe budgétaire contrainte et qu'il s'agit du terrain situé sur le site de l'ancien collège Château-Gayard (parcelles cadastrées CH 368 et 301p) boulevard de Quinault qui présente de nombreux bâtiments en mauvais état que le porteur de projet devra démolir et désamianter avant que le chantier de construction puisse commencer,

Considérant que l'achat du foncier nécessaire et la construction seront portés par l'opérateur immobilier Linkcity, avec lequel le bailleur social Gironde Habitat a signé le 10 octobre 2019 le contrat de réservation en VEFA qui lui permettra à l'achèvement des travaux de prendre possession des locaux dont l'État deviendra locataire,

Considérant que la faculté pour un Office Public de l'Habitat de réaliser des travaux, d'acquérir, de construire et de gérer des immeubles à un usage d'habitation au bénéfice des fonctionnaires de la gendarmerie nationale est prévue par l'article L.421-3 8° du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant qu'une telle opération dont tout ou partie des emprunts est garantie par une collectivité territoriale fait l'objet d'une prise à bail par l'État dans des conditions fixées par décret (décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale),

Considérant que le bénéficiaire de cette construction étant un bailleur social, Gironde Habitat, il appartient au Conseil Municipal de garantir l'emprunt nécessaire à ce projet,

Considérant que le Conseil Municipal par délibération en date du 27 juin 2017 a affirmé son soutien à ce projet et garantit le principe de l'emprunt contracté par Gironde Habitat pour la réalisation de ce projet, sous réserve de délivrance de l'agrément par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la présence de la compagnie de Gendarmerie de Libourne sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de favoriser l'installation des personnels de la gendarmerie dans des conditions de vie et de travail optimales, gage d'efficacité et de rapidité d'intervention,

Considérant que la Ville de Libourne propose pour la réalisation de ce projet un foncier correspondant aux attentes exprimées par la gendarmerie,

Considérant que le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde voit le projet libournais comme une priorité,

Considérant l'offre de financement d'un montant de 20 725 000 euros sur une durée de 18 ans émise par La Banque Postale et acceptée par Gironde Habitat Office Public de l'Habitat pour les besoins de financement d'acquisition en VEFA une gendarmerie de 85 logements à Libourne pour laquelle la Ville de Libourne décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

Considérant que cette garantie porte sur le montant total du prêt Gironde Habitat auprès de la Banque Postale pour un montant global de 24 729 000 euros souscrit par la commune de Libourne s'élève à 100 % du montant global du projet de 24 729 000 euros. Affiché le 22/10/2019. ID : 033-213302433-20191015-DELIB19_09_235-DE

Vu la délibération n°17-06-097 en date du 27 juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord de principe à garantir l'emprunt contracté par Gironde Habitat afin de financer l'acquisition en VEFA des logements et locaux de service d'une nouvelle Gendarmerie pour la commune de Libourne,

Vu le courrier du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 2018 agréant le projet de gendarmerie de Libourne,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme Patrimoine Grands Travaux en date du 10 octobre 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder le cautionnement de la Ville de Libourne avec renoncement au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100% (quotité garantie), augmentée dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre Gironde Habitat Office Public de l'Habitat et La Banque Postale. L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- de déclarer que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
- de reconnaître que la Ville de Libourne est parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel qu'il est ici décrit. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;
- de dire, en cas de non paiement total ou partiel d'une échéance par Gironde Habitat Office Public de l'Habitat, que le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par La Banque Postale à la Ville de Libourne au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. La Ville de Libourne devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que La Banque Postale ne s'adresse au préalable à Gironde Habit Office Public de l'Habitat. En outre, la Ville de Libourne s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie ;
- de préciser que la garantie est conclue pour la durée du prêt, soit 18 ans, augmentée d'un délai de trois mois ;
- de préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité requises par l'article L2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22/10/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne